

RAPPORT DE LA

**Arusha, Tanzanie
12-16 septembre 1983**

**SIXIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DES FORÊTS
POUR L'AFRIQUE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

1 ^{re} session	Ibadan, Nigéria	31 octobre - 7 novembre 1960
2 ^e session	Lomé, Togo	20-25 janvier 1969
3 ^e session	Nairobi, Kenya	7-12 février 1972
4 ^e session	Bangui, République centrafricaine	22-27 mars 1976
5 ^e session	Accra, Ghana	24-28 avril 1978

R A P P O R T

de la

SIXIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS POUR L'AFRIQUE

tenue à Arusha, Tanzanie, 12-16 septembre 1983

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ROME

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
RESUME DES RECOMMANDATIONS	
A. Adressés aux Gouvernements des pays membres	v
B. Adressés à la FAO	v
	<u>Paragraphs</u>
INTRODUCTION	1 - 6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	7
ELECTION DU BUREAU	8
SITUATION DE LA FORESTERIE DANS LA REGION	9 - 19
GROUPE DE TRAVAIL CFA DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS NATIONAUX	20 - 21
ACTIVITES FORESTIERES DE LA FAO INTERESSANT LA REGION	22 - 28
FORESTERIE ET DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE	29 - 51
(a) Cadre institutionnel pour la foresterie	37 - 44
(b) Développement d'industries forestières appropriées	45
(c) Aménagement forestier	46 - 51
QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS	52
QUESTIONS DIVERSES	53
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	54 - 55
ADOPTION DU RAPPORT	56
ANNEXES:	
<u>Annexe A</u> -- Ordre du jour	
<u>Annexe B</u> -- Liste des participants	
<u>Annexe C</u> -- Liste des documents	

RESUME DES RECOMMANDATIONS

A. ADRESSES AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS MEMBRES

La Commission a recommandé aux gouvernements et aux organisations internationales:

1. de s'employer plus activement à promouvoir la foresterie communautaire, moyen important de combattre la pauvreté en milieu rural (par. 10);
2. de chercher à donner plus de responsabilités aux forestiers dans l'organisation et la gestion de la recherche et dans le choix des domaines de recherche prioritaire (par. 14);
3. de créer des services statistiques au sein de leurs administrations forestières (par. 18);
4. de chercher à décentraliser les administrations forestières et à mettre en place des services de terrain efficaces (par. 40);
5. de prendre des mesures pour remédier à la grave pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux, qui continue à entraver la mise en oeuvre des politiques et des programmes forestiers (par. 41);
6. de modifier et d'élargir le programme d'étude des écoles forestières pour que le rôle de la forêt dans le développement économique et social se reflète dans les programmes d'enseignement (par. 42)..

B. ADRESSES A LA FAO

La Commission a recommandé que la FAO:

1. avec les gouvernements des pays membres, les pays donateurs et les autres organisations, s'emploie plus activement à promouvoir la foresterie communautaire, moyen important de combattre la pauvreté en milieu rural (par. 10);
2. et toutes les sources d'assistance soutiennent activement les instituts nationaux de recherche et encouragent aussi la coopération régionale et la diffusion des connaissances par des échanges de visites entre les chercheurs et les forestiers de la région (par. 15);
3. et le Programme des Nations Unies pour le développement aident à créer rapidement une école de hautes études forestières pour les pays africains francophones, en faisant appel éventuellement à un groupe de donateurs, et que la FAO et toutes les sources d'assistance accordent leur appui aux établissements de formation existants (par. 16 et 27);
4. et les sources d'assistance aident les pays membres et les groupements régionaux de coopération à créer des filières de formation spécialisée pour les agents de vulgarisation forestière (par. 17);
5. encourage des enquêtes sur la consommation de bois de feu (par. 18);

6. aide les gouvernements des pays membres à exécuter des enquêtes sur les industries existantes en vue de lancer un plan général de développement des industries forestières, comme l'a recommandé le Plan d'action de Lagos (par. 19);
7. aide les gouvernements des pays membres à former à tous les niveaux le personnel qualifié indispensable pour la mise en oeuvre des politiques et programmes concernant la foresterie et les industries forestières (par. 41);
8. aide les administrations forestières à établir et à organiser des programmes de vulgarisation (par. 43);
9. prépare une proposition de projet de coopération régionale, à soumettre aux gouvernements des pays membres et aux instituts de recherche, pour renforcer le cadre institutionnel (y compris la formation) au niveau national (par. 44).

INTRODUCTION

1. La Commission des forêts pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenu sa sixième session à Arusha (Tanzanie), du 12 au 16 septembre 1983.
2. Ont pris part à la session les délégués des pays membres suivants: Algérie, Burundi, Cameroun, Congo, Ethiopie, France, Gabon, Côte-d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe; des observateurs du Canada, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Communauté économique européenne, ainsi que des observateurs de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO), de l'Union du fleuve Mano, de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et du Comité permanent inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).
3. Le Directeur général de la FAO était représenté par M. M.A. Flores Rodas, Sous-Directeur général et chef du Département des forêts. Monsieur J.D. Keita, fonctionnaire forestier régional attaché au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a rempli les fonctions de secrétaire. La liste complète des participants figure à l'Annexe B.
4. En l'absence du président, M. K. Kese (Ghana) et des vice-présidents, M. Flores Rodas a ouvert la session. Il a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, et a remercié le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie d'avoir bien voulu accueillir cette réunion. Evoquant les nombreux changements intervenus depuis la dernière session de la Commission, M. Flores Rodas a souligné la dégradation de la situation économique mondiale, les prix élevés des inputs importés indispensables au développement et notamment de l'énergie, l'amenuisement des ressources disponibles pour le développement et la réduction de la marge de sécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement. Il a noté le rôle que pouvait jouer la foresterie pour corriger le déséquilibre dans la répartition des avantages découlant du développement économique et pour contribuer au développement rural. Le rôle de la forêt et du couvert forestier est maintenant généralement reconnu, mais il importe de prendre des mesures au plan politique pour traduire cette prise de conscience en initiatives et en programmes concrets à exécuter avec la collaboration de la population. La diversité des conditions climatiques et écologiques en Afrique rend la tâche des forestiers africains extrêmement difficile.
5. L'Honorable Ngudu George Kahama, Ministre des ressources naturelles et du tourisme, a souhaité la bienvenue aux délégués en Tanzanie. Il a mis l'accent sur le rôle que jouent la forêt et la faune sauvage pour répondre aux besoins de nourriture, d'abri et d'énergie de la population. Malheureusement, les forêts et la faune africaine tendent actuellement à se dégrader à un rythme alarmant et risquent même de disparaître finalement. Il faut espérer que l'expérience acquise à l'occasion de conférences telles que celle-ci aidera à conserver et à utiliser efficacement ces ressources au profit des générations présentes et futures. L'orateur a conclu en souhaitant la bienvenue à l'Honorable Ndugu Paul Kimiti, Ministre d'Etat et représentant du Premier Ministre.
6. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués en Tanzanie, l'Honorable Ndugu Kimiti s'est déclaré convaincu que la Commission africaine des forêts joue un rôle capital pour encourager les efforts collectifs et individuels visant à accélérer le développement économique et social de l'Afrique et du reste du monde. Il a noté avec satisfaction l'accent qui est mis sur la contribution des forêts au développement rural général et à la solution du problème de la pénurie d'énergie. Evoquant la dégradation rapide de l'environnement et la désertification, il a souligné le rôle néfaste des mauvaises pratiques agricoles, du

surpâturage, des incendies de forêt et de la surexploitation du bois de feu et il a suggéré que ces questions soient traitées dans les discussions. Une action corrective est nécessaire - et il a cité comme exemple le programme de plantation de forêts de villages en Tanzanie - mais il faut intensifier les échanges de renseignements sur des questions telles que la régénération^{1/} rapide des forêts naturelles. Des organismes sous-régionaux tels que le SADCC, la CEDEAO^{2/} et d'autres encore devraient former des noyaux de coopération sectorielle efficace. Le Ministre a aussi évoqué les problèmes des industries forestières traditionnelles, la nécessité d'implanter des industries au niveau des villages, l'importance capitale de la formation et de l'éducation du public et la nécessité impérieuse pour le secteur forestier de recevoir des ressources adéquates. Il a ensuite déclaré ouverte la sixième session de la Commission des forêts pour l'Afrique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour provisoire dont le texte figure dans le document FO:AFC/83/1 a été adopté (voir Annexe A). La liste des documents soumis à la session figurent à l'Annexe C.

ELECTION DU BUREAU

8. Conformément aux dispositions des articles II-1 et II-5 de son règlement intérieur, la Commission a élu par acclamation le bureau suivant:

Président	E.M. Mnzava (Tanzanie)
Vice-Présidents	J.P. Agnangoye (Congo) A. Abdellaoui (Algérie) D.N. Tembo (Malawi)

La Commission a aussi élu deux rapporteurs:

F.K. Sio (Libéria)
J.B. Besong (Cameroun).

SITUATION DE LA FORESTERIE DANS LA REGION

9. La Commission a examiné le document présenté par le Secrétariat (FO:AFC/83/2) sur la situation de la foresterie dans la région et a entendu des exposés faits par certaines des délégations des pays membres. Les points couverts dans les rapports étaient les suivants: politique forestière, législation, cadre institutionnel du développement forestier, planification, formation et recherche. Les entraves au développement de la foresterie communautaire ont aussi été longuement discutées.

10. La Commission a noté avec satisfaction les efforts accrus déployés par les gouvernements des pays membres et par les pays et organismes donateurs pour promouvoir le développement forestier en vue de combattre la désertification, de satisfaire les besoins énergétiques de la population et d'encourager le développement rural intégré. Elle a toutefois noté que les efforts en faveur du développement de la foresterie communautaire étaient

^{1/} Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

encore insuffisants et elle a recommandé aux gouvernements des pays membres et aux pays et organismes donateurs, en particulier à la Banque mondiale, de s'employer plus activement à promouvoir la foresterie communautaire, moyen important de combattre la misère dans les zones rurales des pays en développement.

11. La Commission a reconnu la nécessité d'une participation accrue des communautés rurales à tous les aspects de la gestion et de l'utilisation des ressources forestières. Elle a toutefois estimé qu'il n'est pas souhaitable de confier aux communautés rurales des responsabilités dans la gestion des forêts tant qu'elles ne sont pas préparées à les assumer. Il faut rendre ces communautés conscientes de la nécessité de prendre des décisions qui soient conformes non seulement à leurs intérêts économiques et sociaux immédiats mais aussi aux intérêts de l'ensemble de la nation en matière de protection et de défense de l'environnement.

12. Dans le développement de la foresterie communautaire, les facteurs sociaux et économiques sont souvent plus importants que les problèmes strictement techniques. Les communautés locales participeraient plus activement aux activités forestières si elles avaient la certitude de pouvoir jouir du fruit de leur travail. Il est indispensable pour cela que la propriété des populations locales sur les zones boisées ou reboisées soit reconnue et que les espèces plantées répondent à leurs besoins. La Commission a estimé que les utilisations polyvalentes des essences locales les rendaient particulièrement adaptées à cet égard.

13. Quelques délégations ont appelé l'attention de la Commission sur le fait qu'il pourrait exister une concurrence entre l'agriculture et la forêt pour l'utilisation des terres, quand ces ressources sont limitées. Il y a aussi concurrence entre l'agriculture et les activités forestières, pour le temps des travailleurs. La solution de ces problèmes pourrait donc résider dans le développement de l'agro-foresterie, de manière que l'agriculture et les forêts partagent les mêmes terres et que certaines activités puissent être exécutées simultanément. Dans certaines circonstances, le développement de la forêt privée pourrait aussi apporter une réponse à ces problèmes.

14. La recherche forestière est encore loin de pouvoir fournir les énormes connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires à la valorisation des forêts de la région. Si les instituts de recherche fonctionnent mal, c'est notamment à cause du manque de personnel et de stimulants appropriés, de l'insuffisance des ressources financières, du défaut de coordination avec les structures de développement forestier et de la mauvaise orientation des programmes de recherche qui souvent ne sont pas axés sur les priorités réelles. La Commission a donc recommandé que les pays membres cherchent à donner plus de responsabilités aux forestiers dans l'organisation et la gestion de la recherche et dans le choix des recherches prioritaires.

15. La Commission a appelé l'attention sur le manque d'échange et de diffusion de connaissances dans la région et elle a souhaité que la coopération dans le domaine de la recherche soit renforcée. Elle a donc recommandé que la FAO et toutes les sources d'assistance soutiennent activement les instituts nationaux de recherche et encouragent aussi la coopération régionale et la diffusion des connaissances en favorisant des échanges de visites entre les chercheurs et les forestiers de la région.

16. La Commission a noté avec regret la pénurie continue de personnel hautement qualifié et de moyens de formation dans la région, spécialement dans les pays francophones. Elle a noté avec satisfaction les efforts visant à créer prochainement une école des hautes études forestières pour les pays africains francophones et elle a réaffirmé la nécessité de maintenir la priorité accordée à ce projet, dont l'exécution a été retardée jusqu'à présent par le

manque de fonds. La Commission a recommandé à nouveau que la FAO et le PNUD continuent à étudier des stratégies propres à assurer la réunion des conditions nécessaires à la création de cet institut et, considérant l'importance des ressources qui seront probablement nécessaires, elle a suggéré d'envisager son financement éventuel par un groupe de donateurs travaillant en liaison étroite. La Commission a aussi recommandé que la FAO et toutes les sources d'assistance accordent leur appui aux instituts de formation existants.

17. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de former la population rurale en vue du développement de la foresterie communautaire et ont demandé que soit formé à cet effet un forestier de type nouveau. La Commission a recommandé que la FAO et les sources d'assistance s'associent aux efforts déployés par les pays et les groupements régionaux de coopération pour créer des filières de formation spécialisées pour les agents de vulgarisation forestière.

18. La Commission a noté le manque général de données fiables, spécialement sur la demande et la consommation intérieure de produits forestiers non commerciaux produits par la population. La Commission a jugé ces informations indispensables pour planifier et programmer des actions de développement adéquates et elle a donc recommandé que les gouvernements des pays membres créent des services statistiques au sein de leurs administrations forestières et que la FAO et les sources d'assistance fournissent leur appui à ces services et aident à former du personnel spécialisé. Notant l'importance particulière du bois de feu, la Commission a recommandé que la FAO organise des enquêtes sur la consommation de ce produit.

19. En ce qui concerne les industries forestières, la Commission a recommandé que la FAO aide les gouvernements des pays membres à effectuer une enquête sur les industries forestières existantes, en vue de lancer un plan général de développement des industries forestières comme il est recommandé dans le Plan d'action de Lagos.

GRUPE DE TRAVAIL CFA DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS NATIONAUX

20. En l'absence du président et des vice-présidents de la sixième session du Groupe de travail de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux, qui s'est tenue à Accra (Ghana) du 2 au 4 mai 1978, le rapport a été présenté à la Commission par le Secrétariat.

21. Les participants ont déploré que cinq ans soient écoulés avant que la Commission puisse examiner le rapport et les recommandations qu'il contient. Ils ont également invité instamment le Secrétariat à convoquer les prochaines sessions du groupe de travail avant celles de la session, pour que les rapports puissent être examinés en temps utile. La Commission a ensuite adopté le rapport. Elle a aussi exprimé un vif intérêt pour les délibérations de la septième session du groupe de travail, qui doit se tenir à Arusha (Tanzanie) du 19 au 21 septembre 1983 et dont le rapport sera communiqué ultérieurement aux gouvernements des pays membres par le Secrétariat, avant son adoption officielle à la prochaine session de la Commission.

ACTIVITES FORESTIERES DE LA FAO INTERESSANT LA REGION

22. La Commission a examiné la note FO:AFC/83/3 du Secrétariat rendant compte du programme de travail et budget du Département des forêts de la FAO pour 1982-83 et décrivant sommairement les activités menées en Afrique au titre du programme ordinaire depuis la cinquième session de la Commission tenue en 1978 et la note FO:AFC/83/4 indiquant le travail accompli au titre du programme de terrain depuis 1979.

23. En ce qui concerne le programme de travail et budget de la FAO et les activités au titre du programme ordinaire, le Secrétariat a souligné que le principal fait nouveau était la plus grande attention accordée au rôle de la forêt dans le développement rural, notamment comme source d'énergie, et à son rôle comme source d'emploi et dans la protection de l'environnement (y compris pour combattre la désertification) et à l'intégration de la foresterie dans les autres utilisations des terres.

24. La Commission a regretté que les activités de la FAO relatives à la faune sauvage soient relativement limitées et a estimé que la FAO devrait envisager d'accroître son assistance aux pays dans ce domaine. Le Secrétariat a informé la Commission que la FAO répartissait les ressources dans son programme ordinaire en fonction des priorités établies par ses pays membres lors des réunions des organes directeurs et statutaires tels que le Comité des forêts et les commissions forestières régionales. En ce qui concerne le programme de terrain, la Commission a été informée que les projets exécutés par la FAO étaient soumis aux pays membres et approuvés par ceux-ci et que la priorité donnée à la faune sauvage ou à tout autre type de projet dépendait des pays eux-mêmes.

25. La Commission a aussi noté que la FAO, dans son programme ordinaire, cherchait peu à trouver au bois de chauffage des emplois autres que l'utilisation domestique et à développer son rôle comme source d'énergie industrielle.

26. En examinant la note du Secrétariat FO:AFC/83/4, la Commission a noté les objectifs généraux dont s'inspire le programme de terrain du Département des forêts de la FAO. Elle a été informée que plusieurs projets nationaux avaient été élaborés depuis la cinquième session de la Commission mais que, à la suite de l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980, les projets ont une orientation plus nettement régionale dans les domaines suivants:

- inventaires des ressources forestières;
- extension des terres boisées, l'accent étant mis spécialement sur les forêts communautaires et sur les autres moyens d'intégrer plus étroitement les forêts ou les arbres dans l'utilisation des terres au niveau du village et de la ferme;
- préparation et lancement d'un plan régional de développement et d'harmonisation des industries forestières;
- renforcement des organismes forestiers régionaux;
- formation de personnel forestier à tous les niveaux, sur le plan national et régional.

27. La Commission a noté que les donateurs et les autres organismes présents à la réunion étaient disposés à accorder leur appui à des programmes de terrain et a exprimé l'espoir que cet intérêt se traduirait en engagements concrets pour l'avenir. Rappelant ses débats antérieurs sur la proposition de création d'une école de hautes études forestières pour les pays africains francophones, la Commission a vivement approuvé les initiatives internationales coordonnées envisagées pour la réalisation de ce projet (voir par. 16).

28. A la fin des débats, la Commission a souhaité que la FAO prépare une note écrite sur les procédures à suivre pour soumettre les propositions de projets et sur les sources éventuelles d'assistance pour la préparation des projets, note qui devrait être communiquée aux délégués le plus tôt possible.

FORESTERIE ET DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE

29. La Commission a examiné la note du Secrétariat intitulée "Foresterie et développement rural en Afrique" (FO:AFC/83/5).
30. Evoquant les mesures à prendre et les stratégies à suivre pour renforcer le rôle des forêts dans le développement rural, le Secrétariat a appelé l'attention de la Commission sur l'évolution historique de ce concept, depuis le huitième Congrès forestier mondial tenu à Djakarta en 1978, qui a mis l'accent sur le rôle de la forêt au service de la population, jusqu'à la session de 1980 du Comité des forêts, en passant par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural tenue à Rome en 1979 et les sessions des différentes commissions régionales des forêts.
31. La Commission a noté les questions soulevées par le Secrétariat au sujet du rôle de la forêt dans le développement rural et elle a noté que, vu l'échec des tentatives faites dans le passé pour obtenir la coopération des populations rurales, les quelques réserves forestières fortement protégées sont elles-mêmes menacées et sont progressivement occupées, car l'accès à ces ressources ne peut être refusé à ceux qui en ont réellement besoin. La Commission a estimé que ces empiétements montraient la nécessité d'un changement.
32. En ce qui concerne les méthodes à adopter pour que la foresterie puisse mieux répondre aux besoins réels de la population, la Commission a estimé qu'il fallait reconsidérer la priorité accordée auparavant et aujourd'hui encore aux essences exotiques, ainsi que les techniques utilisées pour leur implantation. Elle a aussi noté que la faune sauvage était une ressource forestière qui pouvait contribuer à répondre aux besoins de la population et elle a donc demandé à nouveau que la faune sauvage soit considérée comme faisant partie intégrante des ressources forestières et que son importance se reflète dans les activités entreprises et dans les crédits accordés par les gouvernements des pays membres et par la FAO. Elle a aussi demandé que la participation populaire cesse d'être un mot creux et devienne une réalité. Toutefois, elle a aussi estimé qu'il fallait de faire preuve de prudence et de modération pour introduire des changements affectant la population, afin d'éviter de grosses erreurs qui pourraient avoir des conséquences incalculables.
33. Au cours des débats ultérieurs sur la participation populaire, la Commission, tout en notant l'intérêt de ce concept qui ne peut plus être remis en cause aujourd'hui, a appelé l'attention des gouvernements des pays membres sur les considérations suivantes:
- dans certains cas où de très amples consultations avaient eu lieu avec la population, l'extension des zones forestières protégées s'est ralentie; lorsque ces consultations ont porté sur les avantages réclamés par la population avant d'accorder des concessions forestières ou d'accepter l'installation d'industries, la lourde charge des services sociaux a ralenti le rythme de développement;
 - en ce qui concerne les industries forestières, le cadre juridique reste inadapté et doit être revu dans certains cas;
 - le rythme de déboisement est actuellement très élevé et, si l'on n'étudie pas soigneusement dans quelle mesure les desiderata de la population doivent être satisfaits et dans quelle mesure on peut avoir l'assurance que la population s'engage à exploiter judicieusement ces ressources, la destruction des forêts risque de s'accélérer encore.
34. La Commission a examiné certains facteurs qui découragent les gens de planter des arbres ou d'entreprendre d'autres activités forestières, compromettant ainsi la possibilité pour la foresterie de jouer un rôle efficace dans le développement. La longue rotation des plantations forestières est l'un de ces facteurs, mais il a été admis que ce n'était pas

nécessairement ou toujours une considération déterminante car la culture d'arbres comme le cacaoyer, le cocotier, etc., ayant des rotations égales ou même plus longues, est volontiers pratiquée. La Commission a mentionné deux importants obstacles au développement des activités forestières au niveau des villages: le fait que l'époque du semis des plantes cultivées coïncide avec celle de la plantation des arbres et l'absence de circuits de commercialisation bien organisée qui garantiraient un revenu raisonnable aux propriétaires de forêts.

35. Quant à l'analyse du Secrétariat soulignant la nécessité d'améliorer les relations entre la foresterie et les autres disciplines touchant au développement rural, la Commission a approuvé les propositions du Secrétariat mais a estimé que les ajustements nécessaires ne devraient pas être effectués uniquement par la profession forestière. Il faut aussi que d'autres secteurs apprennent à mieux connaître la foresterie et à établir des liens avec celle-ci.

36. La Commission a aussi évoqué divers autres problèmes intéressant le développement rural: l'exode rural des jeunes, la nécessité qu'une plus grande part des avantages et des revenus tirés de la foresterie et de la faune sauvage aille à la population rurale, la nécessité de lancer des programmes pour diffuser l'utilisation de fourneaux consommant moins d'énergie et l'assistance qui peut être obtenue auprès des organisations internationales. A ce dernier égard, la Commission a considéré comme une exigence prioritaire la formation de vulgarisateurs.

(a) Cadre institutionnel pour la foresterie

37. La Commission a été saisie de la note du Secrétariat FO:AFC/83/6 intitulée "Cadre institutionnel du développement forestier en Afrique", ainsi que de trois suppléments. Le premier traite des besoins de formation en matière de planification du développement forestier, le deuxième de l'enseignement technique et de la formation de personnel technique pour les industries mécaniques du bois - en évaluant aussi les besoins annuels de formation dans ce secteur et en proposant les grandes lignes d'une politique et d'un programme de développement dans ce domaine en Afrique - et le troisième donne un résumé d'une enquête détaillée de la FAO sur la capacité de recherche dendro-énergétique en Afrique et propose des mesures pour l'améliorer, notamment par la coopération régionale.

38. En ce qui concerne les questions d'organisation, la Commission a souligné que les objectifs, la structure et la taille des organismes forestiers devaient être adaptés à l'importance des ressources forestières et à leur contribution potentielle au développement. Les liens entre la foresterie et les autres secteurs de l'économie, comme l'agriculture, l'élevage, l'industrie et le commerce, doivent se refléter dans les structures administratives mises en place et dans le contenu des plans et des programmes d'action. De même, la structure des administrations forestières doit permettre la planification efficace et la coordination des activités visant à combattre la désertification ainsi que la dégradation des sols et des ressources hydriques.

39. Dans le cadre du développement rural intégré, la Commission a estimé que les administrations forestières devraient fournir des encouragements et une aide supplémentaire aux organisations rurales qui sont en mesure d'aider à mieux faire comprendre l'importance de la forêt au service des communautés.

40. La Commission a reconnu que la décentralisation des administrations forestières et la création de services de terrain efficaces ont une importance capitale pour le développement rural et elle a recommandé que les pays membres s'efforcent de prendre des mesures concrètes dans ce sens.

41. La Commission a noté que l'exécution de politiques et de programmes de développement de la foresterie et des industries forestières dans la région continue à être fortement entravée par la grave pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux. Elle a recommandé que les gouvernements des pays membres et la FAO prennent des mesures pour satisfaire les besoins de formation, du point de vue tant quantitatif que qualitatif.

42. Pour que le rôle des forêts comme instrument de développement économique et social soit dûment reflété dans l'enseignement, la Commission a recommandé d'inclure dans le programme d'études des écoles forestières des sujets agricoles, sociologiques et économiques, ainsi que la vulgarisation, la politique, la législation et l'administration, en mettant l'accent sur la décentralisation de la prise des décisions, sur la participation populaire et sur le développement rural.

43. Notant que la vulgarisation a donné les meilleurs résultats lorsque la population locale a participé activement aux activités forestières, la Commission a recommandé que la FAO aide les administrations forestières à élaborer et à organiser des programmes de vulgarisation avec le concours des organismes qui opèrent dans le secteur du développement rural comme les universités, les syndicats, les associations rurales (y compris les associations féminines) et les groupes de jeunes et d'étudiants. Elle a aussi rappelé sa recommandation précédente à l'effet que la FAO et les organismes internationaux d'assistance aident à former des agents de vulgarisation forestière (paragraphe 17). En ce qui concerne les programmes forestiers de plus large portée au niveau international, la Commission a noté que les organisations intergouvernementales pourraient jouer un rôle utile en entreprenant des activités conjointes.

44. Pour ce qui est de la recherche dendro-énergétique, la Commission a approuvé les propositions du Secrétariat tendant à encourager la coopération régionale et a aussi pris note des propositions de l'IUFRO, qui visent les unes et les autres à étudier les possibilités de créer un réseau régional de recherche sur la production et l'utilisation du bois de feu. La Commission a noté l'intention de mettre l'accent sur le renforcement des structures institutionnelles nationales (y compris la formation) ainsi que sur la vulgarisation et la circulation de l'information, et elle a recommandé que la FAO prépare à cet effet un projet de coopération régionale susceptible de bénéficier d'une aide internationale et qu'elle le soumette à l'examen des gouvernements des pays membres et de leurs instituts de recherche.

(b) Développement d'industries forestières appropriées

45. Le Secrétariat a présenté la note intitulée "Développement d'industries forestières appropriées" (FO:AFC/83/7). La Commission a noté les propositions du Secrétariat et suggéré de donner la priorité à l'échelle des opérations, pour éviter que les grands établissements soient trop privilégiés, comme ils le sont aujourd'hui. Elle a aussi noté que l'échelle des opérations en soi peut souvent ne pas poser de problème et que le choix d'options appropriées dépend surtout de l'appui que les diverses stratégies d'industrialisation reçoivent de la part du pouvoir politique.

(c) Aménagement forestier

46. La Commission a examiné la note du Secrétariat FO:AFC/83/8 intitulée "Les ressources forestières d'Afrique et leur aménagement", préparée comme suite à une recommandation formulée par la Commission à sa cinquième session en 1978. Cette note traite des conclusions de la publication "Ressources forestières d'Afrique tropicale" préparée dans le cadre du projet d'évaluation des ressources forestières tropicales mondiales (1979-81) et analyse la situation de l'aménagement forestier dans la région, en soulignant les principales difficultés et entraves et en proposant des mesures correctives.

47. La Commission a pris note des informations transmises par le Secrétariat et a conclu que les résultats de l'évaluation des ressources forestières tropicales, en ce qui concerne l'Afrique, contribueraient dans une mesure importante à éclairer les décisions futures en matière d'aménagement. La Commission s'est déclarée préoccupée par le rythme alarmant de déboisement et a noté avec regret l'impact limité des activités actuelles de conservation et d'aménagement sur la désertification et sur les autres atteintes à l'environnement qui sont une source de détresse considérable pour les populations intéressées.

48. La Commission a aussi estimé que toute mise à jour des données sur les ressources contenues dans la note du Secrétariat FO:AFC/83/8 devrait utiliser autant que possible les mêmes définitions des types de végétation et des classes de volumes que celles qui sont employées dans le projet d'évaluation des ressources forestières tropicales, dont sont tirées ces données.

49. En ce qui concerne l'aménagement forestier, la Commission a souligné la nécessité de considérer l'utilisation des terres dans une perspective large et a regretté que les terres continuent à être affectées à divers usages sans tenir compte de leur vocation véritable. Mention a été faite de l'absence regrettable de cadre juridique approprié, du manque d'information sur la vocation des terres et de la faiblesse des institutions qui pourraient assurer une utilisation rationnelle des terres.

50. En ce qui concerne la culture itinérante, la Commission a estimé que cette pratique ne devait pas être toujours considérée comme un mal et elle a noté la suggestion du Secrétariat selon laquelle cette forme d'utilisation des terres pouvait parfois être améliorée moyennant l'introduction de cultures et d'arbres génétiquement adaptés.

51. La Commission a estimé que les questions suivantes devaient retenir particulièrement l'attention:

- aménagement efficace des ressources forestières fragiles des zones de savane et des terres arides et semi-arides.
- Comment obtenir la pleine participation des individus, des entreprises et des communautés locales aux efforts déployés par les gouvernements pour résoudre les problèmes d'aménagement forestier.

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS

52. La Commission n'a aucune question particulière à renvoyer au Comité des forêts.

QUESTIONS DIVERSES

53. La Commission a noté que les activités de la Commission des forêts pour l'Afrique étaient limitées dans l'intervalle des sessions et elle a suggéré que les gouvernements des pays membres envisagent de désigner des fonctionnaires nationaux servant de point de contact pour faciliter la liaison et que le fonctionnaire forestier régional de la FAO encourage davantage les activités menées dans l'intervalle des sessions.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

54. La Commission a noté avec gratitude que les délégations de l'Ethiopie, du Malawi et du Mali avaient offert d'accueillir la septième session de la Commission des forêts pour l'Afrique. Le délégué du Sénégal a appuyé l'offre de la délégation du Mali, tandis que les délégations du Congo et du Rwanda ont exprimé l'espoir que la prochaine session aurait lieu à Yaoundé, au Cameroun.

55. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre l'examen de la question, conformément aux règles et procédures habituelles.

ADOPTION DU RAPPORT

56. Le projet de rapport de la session a été examiné et adopté par la Commission, avec certaines modifications qui ont été incorporées dans le présent document.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Situation de la foresterie dans la région: rapports nationaux d'activité
4. Groupe de travail CFA de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux
5. Activités forestières de la FAO intéressant la région
 - a) Examen des activités antérieures et Programme de travail et budget
 - b) Opérations forestières sur le terrain dans la région
6. Foresterie et développement rural en Afrique, notamment:
 - a) cadre institutionnel pour la foresterie
 - b) Développement d'industries forestières appropriées
 - c) Aménagement forestier
7. Questions à signaler à l'attention du Comité des forêts
8. Autres questions
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

APPENDIX B

ANNEXE B

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	E.M. MNZAWA (Tanzania/Tanzanie)
Vice-Chairmen Vice-Présidents	J.P. AGNANGOYE (Congo) A. ABDELLAOUI (Algeria/Algérie) D.N. TEMBO (Malawi)
Rapporteurs	F.K. SIO (Liberia/Libéria) J.B. BESONG (Cameroon/Cameroun)
Secretary Secrétaire	J.D. KEITA (FAO)

MEMBER NATIONS/ETATS MEMBRES

Algeria/Algérie

Délégué

A. ABDELLAOUI
Secrétaire général
Secrétariat d'Etat aux Forêts
et à la Mise en Valeur des Terres
Ministère de l'Agriculture
et de la Révolution agraire
Immeuble des Forêts
Petit Atlas

Alger

Burundi

Délégué

Charles KARAKURA
Conseiller au Département des Eaux
et Forêts
Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage
B.P. 631

Bujumbura

Cameroon/Cameroun

Délégué

Joseph B. BESONG
Assistant Director of Forestry
Forestry Department Headquarters
Ministry of Agriculture

Yaoundé

Suppléant

David MOMO
Directeur de la Faune
et des Parcs nationaux
Délégation générale au Tourisme

Yaoundé

Adjoint

Benedict A. FULTANG
Assistant General Manager,
CENADEFOR
B.P. 369

Yaoundé

Congo

Délégué

Jean-Pierre ACNANGOYE
Secrétaire général aux Eaux et Forêts
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 98

Brazzaville

Suppléant

Rufin A. OKO
Directeur des Chasses, Pêche
et Pisciculture
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 98

Brazzaville

Ethiopia/Ethiopie

Delegate

Woldekidan NERIE
Head of Forestry Department
Forestry and Wildlife Conservation
Development Authority
P.O. Box 1034

Addis Ababa

Alternate

Fassil TEKLE
Deputy Head, Utilization Division
Wildlife Conservation Organization
P.O. Box 30463

Addis Ababa

France

Délégué

Pierre DE MONTAIGNAC
Directeur régional
Office national des Forêts
Domaine forestier La Providence
Ile de la Réunion

St. Denis Cedex

97488

Gabon

Délégué

Gabriel AZIZET
Directeur de la Production forestière
B.P. 2275

Libreville

Ivory Coast/Côte d'Ivoire

Délégué

H.E. Ch. LAHOURIGNON ZAGOTE
Ministre des Eaux et Forêts
B.P. V94

Abidjan

Suppléant

Paul BAH
Conseiller technique
Ministère des Eaux et Forêts
09 B.P. 631

Abidjan 09

Adjoint

Soro YAMANI
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la Conservation
et du Domaine forestier
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. V94

Abidjan

Kenya

Delegate

Samuel Ch. MBINDA
Assistant Chief Conservator of Forests
P.O. Box 30513

Nairobi

Lesotho

Delegate

Elliot SENEKANE
District Forest Officer
Lesotho Woodlot Project
P.O. Box MS 774

Maseru

Rwanda

Délégué

Phénias BIROLI
Directeur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage
B.P. 621

Kigali

Liberia/Libéria

Delegate

Francis K. SIO
Dean and Professor
University of Liberia
College of Agriculture and Forestry
P.O. Box 9020

Monrovia

Senegal/Sénégal

Délégué

Abdoul Oumar FALL
Directeur adjoint des Eaux et Forêts
Direction des Eaux, Forêts et Chasses
Ministère de la Protection de la Nature
B.P. 1831

Dakar

Alternate

James DOE
Acting Head
Planning Division
Forestry Development Authority
P.O. Box 3010

Monrovia

Tanzania/Tanzanie

Delegate

E.M. MNZAVA
Director of Forestry
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 426

Dar es-Salaam

Malawi

Delegate

Daniso N. TEMBO
Chief Forestry Officer
Department of Forestry
P.O. Box 30048

Lilongwe 3

Alternates

F.M.R. LWEZAULA
Director, Division of Wildlife
Ministry of Livestock Development
and Natural Resources
P.O. Box 1994

Dar es-Salaam

Alternate

M.T.L. KUMPUMULA
Principal Game Warden
National Parks and Wildlife
P.O. Box 30131

Lilongwe 3

Joseph S. MTENGA
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Tanzania to FAO
Embassy of Tanzania
Via G.B. Vico 9

OO196 Rome

Mali

Délégué

Nampaa N. SANOGHO
Directeur général des Eaux et Forêts
Ministère chargé du Développement rural
B.P. 275

Bamako

Associates

P. KIMARIYO
Liaison Officer
African Forestry Commission
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 426

Dar es-Salaam

Suppléant

Mohamed L. KALLE
Directeur Opération Aménagement
et Production forestiers
Ministère chargé du Développement rural
B.P. 2537

Bamako

G. MOSHA
Principal, Mweka College
of African Wildlife Management
P.O. Box 3031

Moshi

Nigeria/Nigéria

Delegate

George IGUGU
Assistant Director of Forestry
Federal Department of Forestry
P.M.B. 12613

Lagos

R.C. NCHANGO
Principal, Olmotoniyi Forestry
Training Institute
P.O. Box 943

Arusha

Associates (cont.d)

G.E. RWEYEMAMU
General Manager
Tabora Msitu Products Ltd.
P.O. Box 395
Tabora

K.N. HIRJI
Professor, Serengeti Wildlife
Research Institute
P.O. Box 661
Arusha

Advisers

J.A. ISUNDWA
Forest Project Manager
Meru Forest Plantations
P.O. Box 1257
Arusha

Bariki K. KAALE
Head, Village Forestry Section
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 426
Dar es-Salaam

Boniface T. KIMARYO
Forest Utilization Officer
P.O. Box 10
Moshi

Observers

G. KITAMBI
Coordinator,
Tanzania Forestry Research Institute
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 426
Dar es-Salaam

P.A. LYATUU
Research Officer
Njiro Beekeeping Research Centre
P.O. Box 661
Arusha

G.P.L. MBONDE
Forest Division
Ministry of Natural Resources and Tourism
P.O. Box 426
Dar es-Salaam

Winnyston RINGO
Lecturer, Division of Forestry
University of Dar es-Salaam
P.O. Box 943
Arusha

Observers (cont.d)

Frank SILKILUWASHA
Relations Manager
Tanzania National Parks
P.O. Box 3134
Arusha

E.P. SILLOH
Forest Manager
P.O. Box 7193
Arusha

Issai SWAI
Game Management Officer
Development and Management
P.O. Box 1994
Dar es-Salaam

Uganda/Ouganda

Delegate

B.K. KARANI
Deputy Chief Forest Officer
Forest Department
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 31
Entebbe

Zambia/Zambie

Delegate

B.K. KAWINA
Conservator of Forests
Forest Department Headquarters
P.O. Box 70228
Ndola

Zimbabwe

Delegate

J.A. MHUNGU
Forest Officer/Assistant to
Divisional Manager
Division of Rural Afforestation
P.O. Box H.G. 139
Highlands
Harare

OBSERVERS FROM FAO MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COMMISSION
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS A LA COMMISSION

Canada

Michel LADERIERE
Conseiller Forestier pour l'Afrique
CIDA
200 du Portage
Hull, Québec

Spain/Espagne

Luis BERBIELA MINGOT
Director Adjunto del Parque Nacional de Doñana
ICONA
Plaza de España (Sector 4)
Sevilla

Germán GARCIA GONZALEZ
Inspector Regional
ICONA
Plaza de España (Sector 4)
Sevilla

United Kingdom/Royaume-Uni

Trevor M. ABELL
Forest Department
P.O. Box 2
Embu
Kenya

United States of America/Etats-Unis d'Amérique

Robert D. NELSON
Deputy Director, Wildlife and Fisheries
Forest Service, USDA
P.O. Box 2417
Washington, D.C. 20013

Thomas M. CATTERSON
Senior Forestry Advisor, Africa Bureau
USAID
Room 2480 N.S.
Department of State
Washington, D.C. 20523

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES/
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

World Food Programme/Programme Alimentaire Mondial

Osei OWUSU
World Food Programme Assistant Project Officer
P.O. Box 9182
Dar es-Salaam, Tanzania

United Nations Development Programme / Programme des Nations Unies pour le Développement

Charles LANKESTER
Principal Technical Adviser
Room 2024, One U.N. Plaza
New York, N.Y. 10017, U.S.A.

UN Economic Commission for Africa/Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

N.H. AYODELE COLE
Chief, Environment Section, SDEHS Division
ECA
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY/COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Jean-Claude HEYRAUD
Adviser to the Delegation of the Commission of the European Communities
Extelcom Building
P.O. Box 9514
Dar es-Salaam, Tanzania

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Mano River Union/Union du Fleuve Mano

Anthony T. SAYEH
Principal, Mano River Union Forestry Training Institute
P.O. Box 9050
Monrovia, Liberia

Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahelian Zone (CILSS)/Comité permanent
inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

Lassana COULIBALY
Expert forestier
Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
B.P. 7049
Ouagadougou, Haute-Volta

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

International Union of Forestry Research Organizations (IUFRO)/Union internationale des instituts de recherches forestières

Oscar FUGALLI
Special Coordinator for Developing Countries
IUFRO
Schoenbrunn
A-1131 Vienna, Austria

Organization of African Trade Union Unity/Organisation de l'unité syndicale africaine

Kwaku HALIGAH
Secretary-General
Pan-African Federation of Agricultural Trade Unions
c/o PAFATU
KO 1293 rue Benissan Gbikpi
B.P. 7138 CREDE
Lomé, Togo

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS/ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M.A. FLORES RODAS
Assistant Director-General
Forestry Department
FAO, Rome

G.S. CHILD
Wildlife and National Parks Officer and Secretary
AFC Working Party on Wildlife Management and National Parks
Forestry Department
FAO, Rome

M.E. CHIPETA
Forestry Officer, FODP
Forestry Department
FAO, Rome

H.A. HILMI
Chief, FORE
Forestry Department
FAO, Rome

J.D. KEITA
Regional Forestry Officer and Secretary, AFC
FAO Regional Office for Africa
P.O.Box 1628
Accra, Ghana

A. PROVAN-PERRINI (Mrs.)
Disbursing Officer, AFC
Forestry Department
FAO, Rome

E. SISTO (Mrs.)
Meetings and Reports Officer, FODP
Forestry Department
FAO, Rome

P. TESHA
Project Operations Officer, FODO
Forestry Department
FAO, Rome

J. TROENSEGAARD
Forestry Officer, FORM
Forestry Department
FAO, Rome

M. GANE
FAO Consultant
1 Ridgeway Close
Sidbury, Sidmouth
Devon, EX10 OSW, England

Interpreters/Interprètes

M. COLOM (Mrs.)
M. CURTIS
A.F. DALY
F. FIACCADORI (Mrs.)
M.B. MULVEY
M.H. TAWIL SAAD (Mrs.)

Translator/Traducteur

Y. FREYPONS
FAO, Rome

Secretaries/Secrétaires

K. BAFFOUR (Mrs.)
FAO Regional Office for Africa
P.O. Box 1628
Accra, Ghana

M. BOGUE (Mrs.)
FODO
Forestry Department
FAO, Rome

J. HABABOU-ZAMPERINI (Mrs.)
FODO
Forestry Department
FAO, Rome

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'Ordre du jour provisoire</u>	<u>Code</u>	<u>Titre</u>
1	FO:AFC/83/1	Ordre du jour provisoire
3	FO:AFC/83/2	L'état de la foresterie dans la région
4	FO:AFC/WL/78/Rep.	Rapport de la sixième session du Groupe de travail CFA de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux
5 a)	FO:AFC/83/3	Programmes forestiers de la FAO dans la région
5 b)	FO:AFC/83/4	Programme de terrain depuis 1979 et perspectives d'avenir
6	FO:AFC/83/5	Foresterie et développement rural en Afrique
6 a)	FO:AFC/83/6	Cadre institutionnel du développement forestier en Afrique
6 b)	FO:AFC/83/7	Développement d'industries forestières appropriées
6 c)	FO:AFC/83/8	Les ressources forestières de l'Afrique et leur aménagement
<u>Documents d'information</u>		
	FO:AFC/83/Inf.1	Note d'information
	FO:AFC/83/Inf.2	Calendrier provisoire
	FO:AFC/83/Inf.3	Liste des documents

Documentation de référence

- 6 a) FO:AFC/83/6 - Suppl. 1 Evaluation des besoins de formation en matière de planification du développement forestier en Afrique (basée sur le travail de M. M. Gana, Expert-conseil de la FAO)
- 6 a) FO:AFC/83/6 - Suppl. 2 Enseignement et formation professionnels aux métiers des industries mécaniques du bois: Estimation des besoins annuels - Programme d'orientation pour une politique de développement pour l'Afrique (préparé pour la Douzième session du Comité consultatif FAO de l'enseignement forestier par M.L. Deherve, Conseiller régional en industries mécaniques du bois, FAO/CEA/ONUDI Groupe consultatif pour le développement des industries forestières en Afrique, Addis Abeba, Ethiopie)
- 6 a) FO:AFC/83/6 - Suppl. 3 Aperçu sur les capacités de la recherche dendro-énergétique en Afrique et suggestions pour son amélioration, notamment par une coopération régionale (basé sur le travail de M.M. Baumer, Consultant de la FAO)

Rapports nationaux d'activités forestières présentés par:

Algérie
Bénin
Cameroun
Congo
Ethiopie
France: La Réunion
Gabon
Ghana
Kenya
Lesotho
Libéria
Malawi
Mali
Nigéria
Ouganda
Rwanda
Sénégal
Sierra Leone
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Zambie
Zimbabwe

MEMBRES DE LA COMMISSION

Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burundi	Niger
Cameroun	Nigéria
Congo	Ouganda
Côte-d'Ivoire	République centrafricaine
Ethiopie	Rwanda
France	Sénégal
Gabon	Sierra Leone
Gambie	Soudan
Ghana	Swaziland
Guinée	Tanzanie
Haute-Volta	Tchad
Kenya	Togo
Lesotho	Tunisie
Libéria	Zaire
Madagascar	Zambie
Malawi	Zimbabwe